

Antiquité, Moyen Âge et Renaissance

LA DÉFINITION

Si l'on considère que les relations internationales concernent au premier chef les rapports entre États, on comprend, d'une part, que l'étude de ces dernières soit entreprise à *partir du moment où existent de véritables États* et, d'autre part, que cette même étude soit réalisée à l'endroit des lieux géographiques sur lesquels apparaît le phénomène étatique.

Cela explique que **les relations internationales antérieures aux traités de Westphalie (1648) soient traditionnellement considérées comme les balbutiements des relations internationales classiques** et que l'approche de ces relations soit initialement centrée sur le continent européen, où naît *l'organisation étatique*. Il n'en demeure pas moins, cependant, que les procédés techniques sur lesquels elles se forment historiquement germent, de façon empirique, depuis des temps fort éloignés.

L'HISTOIRE

Si les grands empires (Égypte, Babylone) qui se succèdent depuis le III^e millénaire avant J.-C. fonctionnent essentiellement sur un mode *autarcique* et *guerrier*, le développement des relations commerciales conduit bientôt les Grecs et les Perses à commercer avec l'Extrême-Orient. C'est ainsi avec les prémices d'un *commerce international* qu'apparaissent les premiers **traités** et **alliances** qui prennent acte de **relations diplomatiques** naissantes (on accorde, dès cette époque, des privilèges et immunités aux émissaires royaux).

Sur la base d'échanges économiques florissants, les cités grecques (Athènes et Sparte) développent, au V^e siècle avant J.-C., des *instruments de coopération plus sophistiqués*. Aux traités et alliances (conventions bilatérales volontaires et égalitaires) résultant de la diplomatie, s'ajoutent désormais les procédés de l'**arbitrage**, de l'**assistance militaire** et de la **protection consulaire**.

L'Empire romain, dans la continuité du règne athénien de ce point de vue, ne remettra pas fondamentalement en cause des pratiques déjà éprouvées.

LE PROBLÈME

La période des *invasions barbares* voit débiter une ère de recul dans la structuration des relations internationales. Le commerce international connaît un infléchissement important, perceptible jusqu'au XI^e siècle de notre ère. Au-delà de l'affrontement entre *la papauté* et le *Saint Empire romain germanique (qui se disputent la souveraineté et se trouvent en situation de concurrence avérée dès 843)*,

s'ouvre une longue période au terme de laquelle les monarques européens finissent par devenir maîtres chez eux.

Dès le XIV^e siècle, les relations internationales s'articulent à nouveau autour des pratiques découvertes, pour l'essentiel, par les Grecs et les Romains. Avec la reprise du commerce international, les relations diplomatiques connaissent un essor important. Les privilèges et immunités accordés aux *diplomates en mission* sont bientôt étendus aux **consulats** et **ambassades**, qui sont des **sièges diplomatiques permanents**. Le XIV^e siècle est aussi celui de la création, dans les États européens, de **ministères des Affaires étrangères**.

LE DÉBAT

On considère que c'est dans la seconde moitié du XVII^e siècle que les relations internationales trouvent leur configuration *classique*. Les **traités de Westphalie (1648)**, qui mettent un terme au conflit opposant Français et Suédois d'une part et Allemands d'autre part, consacrent indubitablement la *double défaite*, non seulement de l'Empereur du Saint Empire romain germanique, mais aussi de la Papauté.

Les *États* européens, souverains et égaux, sont désormais constitués : souverains à l'intérieur sur les vestiges de la féodalité, ils le sont tout autant à l'extérieur, par rapport aux deux anciennes autorités de tutelle. Les grands pays européens, dotés d'un **pouvoir souverain s'exerçant sur un territoire et une population donnés, sont, dès cette époque, organisés en États**.

La période des grandes découvertes, qui passe par la domestication des mers, ouvre ainsi la voie à une société internationale **interétatique** que composent les grandes nations européennes. Mais les balbutiements que connaît le droit international public sont contrebalancés par la *pratique guerrière et colonialiste* de ces principaux protagonistes de la scène internationale. C'est le jeu de alliances militaires qui régule, dans ce contexte, les équilibres internationaux.

LA BIBLIOGRAPHIE

S. Korff, « Introduction à l'histoire du droit international public », *RCDAI*, 1932-III, vol. XXXXI ; F. L. Ganshof, *L'Histoire des relations internationales*, t. I, Hachette, 1953, 331 p. ; G. Zeller, *L'Histoire des relations internationales*, t. II, Hachette, 1953, 326 p.

Voir aussi...

1. ➔ **Concert des nations européennes.**
2. ➔ **Caractéristiques de l'État, Relations diplomatiques et consulaires entre États,**
➔ **Relations conflictuelles entre États (guerre).**

Concert des nations européennes

LA DÉFINITION De la fin du XVIII^e siècle (période révolutionnaire en France) jusqu'à la veille du premier conflit mondial (1914-1918), **les relations internationales sont avant tout l'affaire des grandes puissances européennes. Le Concert européen, qui succède au Directoire européen créé en 1815, illustre la domination du vieux continent sur la scène internationale. C'est en effet entre la France, le Royaume-Uni, la Prusse, l'Autriche-Hongrie et la Russie que se décide, pour l'essentiel, « le sort du monde ».** Il en sera ainsi jusqu'au premier conflit mondial, ceci en dépit des bouleversements de fond qui se trament dans l'ombre des équilibres précaires forgés, par le jeu des alliances, entre ces puissants États-nations.

L'HISTOIRE Le Concert européen, qui réunit les grands États européens depuis la fin de la période révolutionnaire en France (1815), s'est donné pour mission de **régler les problèmes** considérés alors comme **d'intérêt commun**. Il s'agit à l'époque de questions d'ordre exclusivement **diplomatique**.

Jusqu'au terme du XIX^e siècle, la France est marginalisée dans une Europe dominée par la puissante Allemagne. Mais les velléités expansionnistes de cette dernière (tardives par rapport aux autres nations européennes) vont contribuer à crispier les positions autour de deux axes, donnant le jour à un équilibre « bipolaire » éphémère. Alliée de l'Autriche-Hongrie et de l'Italie dans le cadre de la *Triplice*, l'Allemagne est opposée à la *Triple-Entente* composée de la France, du Royaume-Uni et de la Russie.

Si les affrontements « périphériques » (comme la question marocaine) trouvent dans un premier temps des solutions diplomatiques par le biais de conférences intergouvernementales, le problème continental des Balkans conduira, dans un second temps, au conflit entre les deux « blocs ».

LE PROBLÈME Force est de constater que le XIX^e siècle est celui des paradoxes. Les grandes puissances du moment obéissent en effet à des logiques à la fois fortes et contradictoires. D'un côté, leur **nécessaire collaboration suggère un développement important des règles de droit international public**. Les États européens, en relations étroites, éprouvent le besoin de structurer leurs rapports *juridiquement*. Mais d'un autre côté, ces États-nations concurrents connaissent une période de **nationalisme exacerbé** qui les pousse à revendiquer et à préserver leur souveraineté sur la scène internationale. Il s'ensuit une succession de conflits, souvent larvés, parfois avérés. L'institutionnalisation

embryonnaire que cristallise un temps le Concert européen ne parviendra pas, dans ces conditions, à éviter le premier conflit mondial.

LE DÉBAT

Dans la même période, trois phénomènes, peu perçus à l'époque, viennent subrepticement poser les jalons d'évolutions fondamentales qui vont bientôt remodeler la scène internationale. D'une part, l'apparition du **communisme** en Europe, même si elle n'endigues pas les nationalismes naissants, fait progressivement le lit des affrontements idéologiques ultérieurs. Ici se tisse l'opposition frontale du siècle à venir entre Américains et Russes. D'autre part, **l'émancipation de l'Amérique latine** (l'indépendance est acquise pour la plupart des pays du sous-continent dès 1820) préfigure l'universalisation du phénomène étatique. Dès lors en effet, la multiplication du nombre d'États souverains sur la planète ne sera plus jamais endiguée. En troisième lieu, la fin du XIX^e siècle consacre la **montée en puissance** internationale de deux États non européens, les **États-Unis d'Amérique** et le **Japon**. La puissante, mais aussi « vieille » Europe ne sera bientôt plus le centre du monde.

LA BIBLIOGRAPHIE

A. Fugier, *L'Histoire des relations internationales*, t. IV, 1954, 423 p. ; R. Turrettini, *La Signification des traités de Westphalie dans le domaine du droit des gens*, 1949, 120 p. ; P. Renouvin, *L'Histoire des relations internationales*, t. V et VI, Hachette, 1954 et 1959, 432 et 402 p. ; G. Zeller, *L'Histoire des relations internationales*, t. III, Hachette, 1955, 375 p.

Voir aussi...

1. ➔ **Antiquité, Moyen Âge et Renaissance,**
➔ **Conflit mondial (premier).**

Conflit mondial (premier)

LA DÉFINITION

La montée des nationalismes durant la seconde moitié du XIX^e siècle en Europe, conjuguée, à l'orée du XX^e, à la précarité d'un équilibre international bipolaire (entre la Triple-Entente et la Triple), conduit au premier conflit mondial.

Long et meurtrier, **l'affrontement entre les grandes nations européennes scelle le recul durable de l'hégémonie du continent sur la scène internationale**. L'issue du conflit est en effet largement dépendante de l'intervention américaine (1917), qui infléchit le cours de la guerre.

Les États-Unis en sortent considérablement renforcés sur l'échiquier international.

L'HISTOIRE Après plusieurs menaces de conflit ouvert, réglées *in extremis* par le Concert européen (conférence d'Algésiras sur la question marocaine en 1906), **l'opposition entre les deux blocs sur la question des Balkans**, suite au retrait des Turcs en 1912, ne trouve plus de solution diplomatique. L'assassinat de François-Ferdinand, héritier au trône d'Autriche (le 28 juin 1914), plonge l'Europe dans le conflit le plus meurtrier de son histoire. La Triple-Entente, renforcée par la Serbie, fait face à la Triplice, alliée à la Bulgarie et à la Turquie. Enlisé dans un conflit de longue haleine, l'affrontement paraît ne plus trouver d'issue.

Après l'entrée en guerre des États-Unis néanmoins (en avril 1917), le conflit bascule en faveur de la Triple-Entente et se solde par la défaite de la Triplice, soldée par l'abdication de Guillaume II (9 novembre 1918). Le traité de Versailles (28 juin 1919) tire quelques mois plus tard les « conséquences juridiques » du conflit.

LE PROBLÈME Il va sans dire que l'éphémère équilibre du Concert européen meurt avec le premier conflit mondial. Mais au-delà, **c'est l'hégémonie internationale d'un continent qui est remise en question**. Non seulement l'entrée en guerre des États-Unis d'Amérique a forcé la décision, mais elle a surtout mis en lumière, pour la première fois, un déplacement géographique de l'épicentre de la société internationale.

Du point de vue démographique et économique, le « nouveau continent » a fait la preuve de sa montée en puissance. Mais c'est principalement d'un point de vue **idéologique** que s'affirme désormais la place des États-Unis dans les relations internationales. **La « mission civilisatrice » des grandes nations européennes, assise sur une politique de colonisation et de soumission, est désormais clairement remise en cause.**

Les États-Unis, dépourvus de toute histoire coloniale (si ce n'est celle de la conquête de leur propre territoire) portent avec leur ascension internationale des idées plus libérales qu'expansionnistes. Le « modèle occidental » n'est ainsi plus celui offert par les vieilles nations déchirées par leurs conflits fratricides, mais bien celui proposé par ceux qui, imprégnés de culture européenne, ont quitté le continent pour construire un « nouveau monde » de l'autre côté de l'Atlantique.

LE DÉBAT Si le premier conflit mondial demeure une étape déterminante dans l'évolution des relations internationales du XX^e siècle, il ne saurait toutefois épuiser à lui seul la complexité des bouleversements en cours depuis la moitié du XIX^e siècle.

Éclipsées par l'âpreté de la guerre, la **poussée des idées socialistes** et, plus largement, **l'émergence d'un courant humanitaire** ont en

effet, à l'intérieur même du continent, fait évoluer substantiellement les modes de pensée. La révolution d'octobre 1917 en Russie matérialise à cet égard le fait le plus marquant. L'entre-deux-guerres sera ainsi le fruit d'une confrontation entre cette tendance au *renouveau idéologique* et le *retour des nationalismes*. Le monde a bel et bien entamé un processus de complexification sans retour : des courants d'idées, opposés et puissants, traversent désormais le filtre jusqu'ici opaque de l'État. Ce dernier n'entend pas pour autant perdre la main sur son avenir.

LA BIBLIOGRAPHIE P. Milza, *Les Relations internationales de 1871 à 1914*, Paris, A. Colin, 1990, 167 p. ; S. Pacteau, F.-C. Mougel, *Histoire des relations internationales (1815-1997)*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1997, 126 p.

Voir aussi... 1. ➔ **Concert des nations européennes, Entre-deux-guerres, Conflit mondial (deuxième).**

Entre-deux-guerres

LA DÉFINITION Au lendemain du premier conflit mondial, les équilibres internationaux sont intégralement redéfinis. L'Europe se démocratise et, sous l'impulsion du président américain Wilson, les **rapports internationaux s'institutionnalisent** avec la création de la Société des Nations (SDN). Mais l'**expérience collectiviste de l'URSS**, qui se replie progressivement sur elle-même tout en prônant la révolution internationale, et la **crise** des années 1920, qui frappe toutes les économies occidentales, font bientôt le lit du **regain nationaliste**. La tentative d'une pacification durable des relations internationales s'éteint avec le déclenchement de la Deuxième guerre mondiale.

L'HISTOIRE Les idées libérales du président américain Wilson, axées sur une volonté de *pacification* des relations internationales, mais aussi sur le *principe de transparence* des rapports internationaux dont il considère qu'ils doivent être régis par le droit, accouchent de la **création de la Société des Nations**. C'est ainsi que le droit international public connaît ses premiers développements substantiels. Après la création de la Cour permanente d'arbitrage en 1899, la **Cour permanente de justice internationale** voit le jour en 1920. Les armes dévastatrices utilisées durant le premier conflit mondial sont interdites et, pour la première fois, *la guerre est mise « hors la loi »* (pacte Briand-Kellogg en 1928).

Dans le même temps l'Europe fait l'expérience démocratique. La longévité de la Troisième République en France, mais aussi la république de Weimar en Allemagne (1919), le pluralisme de la jeune Tchécoslovaquie en Europe centrale (1922) ou encore l'expérience démocratique de l'Espagne à compter de 1931, témoignent, un temps durant, d'un souci partagé de ne plus rééditer les expériences guerrières du passé.

LE PROBLÈME Deux questions internationales majeures viennent toutefois perturber l'élan pacifiste des lendemains de la Première Guerre mondiale.

1. D'une part, **le repli sur elle-même de l'URSS**, pays à l'avant-garde de la révolution internationale, altère tout autant la sérénité des relations internationales qu'il affecte le système économique mondial. La fermeture du marché russe, réalisée en plusieurs temps, éprouve l'état mais aussi l'optimisme de l'économie internationale.

2. D'autre part, l'interventionnisme croissant des États occidentaux (doctrine de l'État-providence) et leurs politiques protectionnistes, ne parviennent pas à endiguer la **crise économique matérialisée bientôt par le krach boursier de 1929**. Il s'ensuit une recrudescence des nationalismes et le retour de régimes dictatoriaux dans nombre de pays européens (Italie, Espagne et Allemagne notamment) qui s'articulent autour de politiques populistes et expansionnistes. Le **Pacte d'acier**, qui unit l'Allemagne hitlérienne, l'Italie mussolinienne et le Japon impérial (l'URSS ayant passé un accord avec l'Allemagne) scelle le sort d'une société internationale déjà abondamment remilitarisée et faisant à nouveau la part belle à la diplomatie secrète. **La Deuxième Guerre mondiale** éclate avec l'invasion de Danzig (Pologne) par l'Allemagne le 1^{er} septembre 1939.

LE DÉBAT La Seconde Guerre mondiale sonne le glas de la SDN. Avec elle c'est **la doctrine de la régulation des relations internationales par le droit qui est mise provisoirement en échec**. On peut aujourd'hui comprendre en grande partie les raisons de cet échec.

1. La SDN était composée d'une mosaïque d'États, **sans leadership** (les États-Unis se refusant à assumer ce rôle) et **sans rapports de force clairement identifiables susceptibles de forger un équilibre durable**.

2. Dans un contexte de crise économique et d'ultranationalisme, **la diplomatie institutionnelle a cédé le pas** à la diplomatie secrète et les intentions pacifiques officielles **aux pratiques belliqueuses**.

3. Durant les années 1930, le réarmement de l'Allemagne, l'invasion de l'Éthiopie par l'Italie, la guerre sino-japonaise ou encore la guerre civile

en Espagne, n'alertèrent pas suffisamment une institution (la SDN) qui connaissait alors les premières mises à bas du système qu'elle avait vocation à promouvoir. La *paix internationale*, la *démocratie universelle* et la promotion du *droit des peuples* ne relevaient plus, dès lors, que de l'ordre du discours, alors même que se préparait au grand jour le plus grand conflit de tous les temps.

LA BIBLIOGRAPHIE J.-B. Duroselle, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1981, 943 p. ; P. Milza, *Les Relations internationales de 1918 à 1939*, Paris, A. Colin, 1995, 192 p.

Voir aussi... 1. ➔ **Concert des nations européennes,**
Conflit mondial (premier),
➔ **Guerre mondiale (Deuxième).**

Guerre mondiale (Deuxième)

LA DÉFINITION Elle débute avec l'invasion de la Pologne par l'Allemagne nazie le 1^{er} septembre 1939. Avec des combats qui s'étendront bientôt sur l'ensemble de l'*Europe*, en *Afrique*, au *Moyen* et en *Extrême-Orient* comme en *Océanie* et compte tenu de la participation de la plupart des pays *latino-américains*, il s'agit en réalité de l'unique **conflit dont la dimension deviendra véritablement mondiale.**

Son issue, qui consacre en 1945 tant la victoire des Soviétiques que des Américains, met un terme à l'hégémonie internationale de l'Europe occidentale (en particulier celle des grands empires coloniaux comme la France ou le Royaume-Uni). **Les dimensions humaines** (50 millions de morts) **et idéologiques du conflit** (génocide planifié du peuple juif par le III^e Reich) **conduiront à l'avènement d'un nouveau droit international public ayant vocation à préserver pour l'avenir la paix internationale et à assurer la protection des droits de l'homme par le biais de mécanismes novateurs.**

Les explications multiples de la Deuxième Guerre mondiale, sur fond de nationalisme et de crise économique, trouvent probablement leur source dans **les plaies non cicatrisées laissées par le conflit de 14-18.**

L'Allemagne, « humiliée » par le traité de Versailles, n'aura de cesse de retrouver sa grandeur passée. Le **découpage de l'Europe centrale**, opéré à l'issue du premier conflit, servira ainsi de fer de lance aux prétentions expansionnistes du régime hitlérien. Allié de l'Italie et bientôt du Japon, le III^e Reich profitera, un temps, de l'accord passé avec les Russes pour obtenir